



Achat d'une voiture à un particulier

Par **Beth**, le **23/12/2014** à **15:50**

Bonjour,

Je viens d'acheter une voiture d'occasion a un particulier, j'ai payé en espèces, petit problème je voulait passer le controle technique et impossible car la carte grise et rayé par Renault , en fait le vendeur avais acheter cette voiture chez Renault et il n'a jamais refait la carte grise donc elle est toujours rayé par Renault, j'ai essayé de rentrée en contacte avec le vendeur et impossible il ne répons plus au telephone, je n'ai pas n'en plus un certificat de vente, le seul documents que j'ai c'est la carte grise, que dois-je faire pour régulariser ma situation, avec la carte grise rayé par Renaud? je me suis fait arnaquer?

Um grand merci pour votre reponse

Par **janus2fr**, le **24/12/2014** à **01:40**

Bonjour,

Lors d'une vente, le vendeur doit vous remettre la carte grise à son nom barrée, un certificat de cession, le PV de contrôle technique de moins de 6 mois (si véhicule de plus de 4 ans) et un certificat de non gage.

Vous avez été bien imprudent de prendre ce véhicule sans aucun de ces documents !

Vous ne pourrez jamais, dans l'état actuel, faire la carte grise à votre nom.

Il vous faut absolument voir cela avec votre vendeur !

Par **Visiteur**, le **24/12/2014** à **09:17**

Bonjour,

franchement ? vous aimez les ennuis ? Parce que là !!?? acheter une voiture en liquid sans CT, sans certificat de cession et avec une CG rayée par un tiers autre que le vendeur !!!!!

Mais manquerait plus qu'on vous accuse de l'avoir volée !? Vous êtes inconscient ? naïf ? vous êtes dans la M... je presume que le vendeur ne va pas refaire surface de sitot !